



**VERS  
UN REVENU  
UNIVERSEL  
D'ACTIVITÉ**

**Vers un revenu universel d'activité  
Atelier du 26 novembre 2019 – CHARTRES  
Compte-rendu des expressions citoyennes**

## **LES ATELIERS CITOYENS SUR LE PROJET DE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITE**

Six ateliers citoyens sont organisés, chacun dans une région de France différente, pour permettre aux Français de s'informer et de discuter du projet de réforme visant à instaurer un revenu universel d'activité, puis de faire des propositions concrètes sur les conditions de réussite de ladite réforme.

Chaque atelier réunit pendant une journée citoyens, bénéficiaires d'aides sociales ou non, et acteurs de terrain. Tous les ateliers suivent le même programme d'informations et d'échanges ; les participants échangeant par petits groupes avec l'aide d'animateurs et de facilitateurs.

Les ateliers aboutissent à leur propre synthèse qui présente les idées élaborées collectivement par les participants.

Le présent document rend compte des échanges collectifs entre les citoyens réunis le 26 novembre 2019 à Chartres dans le cadre d'un atelier ayant exploré de manière plus approfondie l'intégration éventuelle de l'allocation adultes handicapés, d'une part, et de l'allocation de solidarité spécifique aux personnes âgées, d'autre part, au revenu universel d'activité.

# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

## 1. QUI SONT LES PARTICIPANTS ?

La mobilisation des participants a été pilotée par les Hauts commissaires chargés de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui ont, chacun dans leur région, mobilisé des structures relais (caisses d'allocations familiales, associations) en vue de constituer des groupes diversifiés à chaque table en termes d'âge, de catégories sociales, et de sexe.

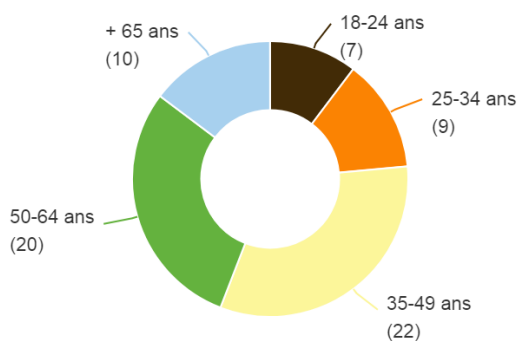
Environ 80 personnes ont participé à l'atelier de Chartres (dont au moins une trentaine de citoyens et une trentaine d'acteurs de terrain), dont 68 ont répondu au questionnaire à remplir au début de l'atelier et à la fin de l'atelier. Les données ci-dessous concernent donc ces 68 citoyens. Cependant, les participants n'ayant parfois pas répondu à toutes les questions, le nombre de réponses fluctue selon les questions. Il est donc normal que toutes les valeurs additionnées ne soient pas équivalentes à 68 pour chaque question.

Comme illustré sur le graphique ci-dessous, on constate une surreprésentation des participants âgés de 35 à 64 ans. Les situations professionnelles des participants sont assez variées. On note toutefois qu'environ 1 participant sur 3 a sélectionné la réponse « autre » : 4 personnes ont expliqué être en invalidité ou en arrêt maladie, une personne est aidante familiale et une autre est gestionnaire de structure associative.

### AGE DES PARTICIPANTS

Réponses effectives : 68

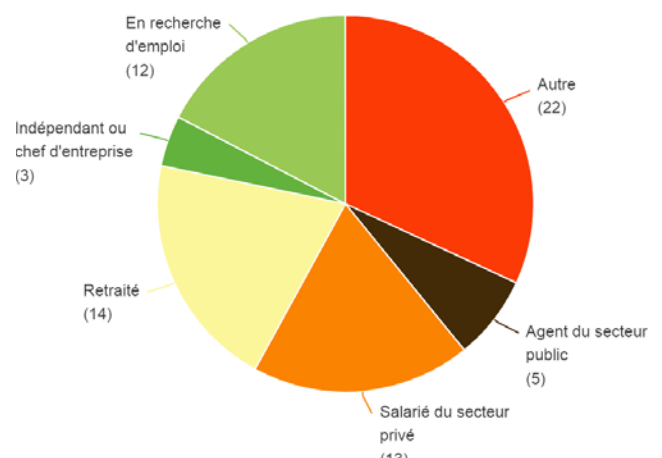
Taux de réponse : 100%



### SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Réponses effectives : 66

Taux de réponse : 97%



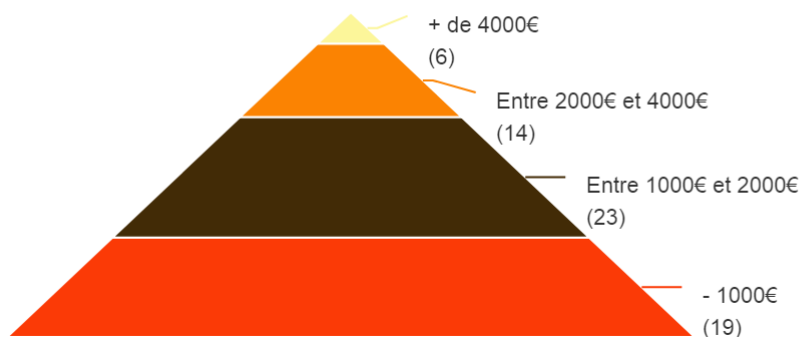
35 personnes n'avaient jamais participé à une réunion publique jusqu'à cet atelier à Chartres et 17 personnes avaient déjà participé à ce type de réunion.

**40 participants ont bénéficié d'une prestation sociale dans les 12 derniers mois, ce n'était pas le cas pour 27 d'entre eux. 21 personnes se considèrent en situation de pauvreté, ce n'est pas le cas pour les 40 autres.** Les participants ont ensuite estimé leur revenu disponible chaque mois (graphique détaillé ci-dessous) : 19 participants l'ont estimé en dessous de 1000 euros.

## ESTIMATION DU REVENU DISPONIBLE MENSUEL

Réponses effectives : 61

Taux de réponse : 90%



## 2. DIAGNOSTIC COLLECTIF EN DEBUT DE JOURNEE

### 2.1. « Vivre dignement » : la définition des participants

Avant que le projet de réforme ne leur soit présenté dans le détail, les participants ont été invités à réfléchir à une question en lien avec l'un des objectifs de la réforme annoncés : assurer à tous de vivre dignement.

Pour l'ensemble des participants, « vivre dignement », c'est d'abord pouvoir répondre à certains besoins primaires :

- **Pouvoir se loger et se chauffer** (12 groupes) : avoir un logement « décent et adapté », qui n'est « pas une cabane », qui soit un « endroit sécurisant », et qui permette de « recevoir de la famille, des amis ».
- **Pouvoir se nourrir** (12 groupes), c'est-à-dire « ne plus devoir se priver », mais également pour certains groupes « nourrir sa famille de manière régulière, variée et équilibrée », sans recourir aux aides associatives.
- **Pouvoir se soigner** (7 groupes).
- **Pouvoir se vêtir** (4 groupes), un groupe précisant « sans dépendre de la générosité des amis ou associations ».



# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

En outre, la plupart des groupes s'accordent pour dire que vivre « dignement » implique de « ne pas toujours être dans la survie », et ajoutent des éléments à ce socle initial :

- **Pouvoir s'insérer par le travail** (8 groupes) : « avoir un bagage intellectuel pour s'insérer » ; avoir un « accès à l'emploi normal sans préjugés professionnels » ; « salaires suffisamment élevés ».
- **Pouvoir accéder à la culture et aux loisirs** (6 groupes), par exemple « pouvoir partir en week-end ».
- **Pouvoir être mobile** (2 groupes) : « développer les transports publics, à la personne, accès aux bâtiments ».
- **Pouvoir « régler ses factures en temps en heure »**

*« L'aspect social est aussi important que l'aspect matériel » (un participant de l'atelier)*

Enfin, tous les participants ont caractérisé les sentiments et ressentis qu'ils associent à une « vie digne » :

- **Autonomie, liberté de choix** (8 groupes) : vivre dignement doit permettre de « vivre selon ses propres aspirations », d'avoir son « rythme respecté » et « du temps pour soi », et de « pouvoir agir sur sa vie » .
- **Respect, intégration dans la société** (7 groupes) : les participants ont cité la liberté d'expression, l'estime de soi, la possibilité d'être considéré comme « une personne à part entière dans la société », société qui devrait par ailleurs être plus « solidaire ».
- **Non-stigmatisation** (7 groupes) : certains participants ont indiqué que vivre dignement impliquerait d'accepter les différences des autres, et « ne pas subir de jugement du fait de sa situation », « ne pas être rejeté ».
- **Absence de sentiment de dépendance** (3 groupes) : vivre dignement impliquerait de « ne pas avoir à demander de l'aide ».

*« Personne n'est heureux de vivre des aides sociales » (un participant de l'atelier)*

Enfin, avoir une « vie digne », c'est permettre de répondre à certains besoins pour l'ensemble des générations, notamment les enfants, qui ne doivent pas « subir la précarité des parents » et à qui l'on devrait pouvoir « offrir un avenir », et les retraités qui doivent pouvoir avoir un « niveau de vie décent après une vie de travail ».

Les participants ont ensuite énoncé plusieurs situations qu'ils jugent « indignes » dans notre société aujourd'hui :

- **La situation des personnes sans domicile fixe** (6 groupes), qui ne peuvent pas bénéficier d'un sommeil de qualité dans un « endroit chauffé », qui « appellent plusieurs fois par jour le 115 pour espérer un hébergement d'urgence », et qui sont souvent jugées.
- **Les logements insalubres** (5 groupes) : « trop petits », avec des « cafards ». L'accès limité au logement du fait des exigences trop importantes des propriétaires est également mentionné par un groupe.
- **Les difficultés pour se soigner** (4 groupes), notamment les « déserts médicaux », le traitement des personnes tétraplégiques, la « mauvaise prise en charge des personnes âgées en établissement (maltraitance, humiliation, manque de dialogue) », le « refus de prise en charge des personnes bénéficiant de la CMU ».
- **Le manque d'information et d'accompagnement** (4 groupes) : délais trop longs, déficit d'information (notamment pour l'allocation adultes handicapés (AAH)). *« C'est du mépris d'être ballotté d'une administration à une autre » (un participant de l'atelier)*
- **La situation des personnes handicapées** (4 groupes) : difficulté d'accès à l'emploi (« employeurs qui préfèrent payer l'amende »), faible montant des salaires (« travailler sur des grosses journées (8h30-19h) dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour seulement 700 euros », impossibilité d'accéder à un prêt immobilier, manque de reconnaissance au travail, montant de l'AAH dépendant de la situation du conjoint, « rétention d'information ».
- **La sous-nutrition et la malnutrition** (3 groupes) : « 1 repas par jour », « être obligé de faire les poubelles ».
- **Certaines valeurs omniprésentes dans notre société** (3 groupes) : « jugement des autres », « malveillance », « société individualiste », « isolement », « la société engendre un regard discriminant » sur ceux qui dépendent du système.
- **Les difficultés des « mères célibataires »** (2 groupes)
- **Le sentiment de ne pas « pouvoir vivre de son travail », et faire vivre ses enfants** (2 groupes), voire demander aux enfants de « payer pour les parents et leur assurer une place en maison de retraite ».
- Et aussi : la situation des étudiants très défavorisés, le fait de devoir recourir à des associations caritatives, l'accès à la culture, les contrôles intensifs excessifs.



# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

## 2.2. Etat des lieux du système d'aides et prestations sociales

Après avoir discuté sur leur vision d'une vie « digne », les participants ont été invités à s'exprimer spontanément sur le système actuel d'aides sociales, à prendre du recul sur les satisfactions et insatisfactions qu'il génère tel qu'ils l'appréhendent aujourd'hui.

### Ce qui fonctionne bien selon les participants

Parmi les principaux éléments qui fonctionnent « bien » dans le système actuel, les participants ont énoncé :

- **L'existence-même de ce système** (6 groupes) : « beaucoup d'aides sociales » et de « services publics gratuits », rendant compte d'une diversité.
- **Les réseaux de solidarité** (4 groupes) : « associations et initiatives privées », existence d'une « culture du cœur » mais qui « ne doit pas se substituer à la solidarité nationale ».
- **L'accompagnement** (2 groupes) : la « proximité » et le « partenariat » ont été cités, ainsi que l'action des travailleurs sociaux.
- **Le fonctionnement par Internet** (1 groupe)

Certains dispositifs plus spécifiques ont été décrits comme « fonctionnant bien », avec moins de consensus :

- L'AAH (allocation adultes handicapés), qui constitue un « filet de sécurité » (3 groupes)
- La prime à la naissance (2 groupes)
- Les aides au logement et notamment la « perception par le bailleur »
- La CMU (Couverture maladie universelle)
- La Garantie jeune
- La prime d'activité
- Les bourses sur critères sociaux
- La PCH (prestation de compensation au handicap)
- L'aide sociale à l'hébergement
- Le CAR (comité d'accès et de réorientation), qui permet une « vision globale du jeune »
- Les conseils locaux de santé mentale

## Ce qui ne fonctionne pas selon les participants

Les participants ont ensuite décrit les éléments qui ne fonctionnent pas dans le système d'aides sociales :

- **La lisibilité du système** (9 groupes) : lourdeurs administratives et démarches pour le renouvellement (« être obligé de faire les démarches alors que les administrations ont déjà les informations » , délais (notamment ceux des aides de la CAF, de l'AAH, de la CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), accès à l'information ; (« c'est plus à l'Etat d'aller vers les usagers que l'inverse »).
- **L'accompagnement** (8 groupes), avec plusieurs tendances :
  - Un « cloisonnement » et un manque de « porosité » entre les services, ce qui « perd les personnes ».
  - Selon les groupes, « trop d'intervenants », « pas assez de généralistes » ou « trop de généralistes ».
  - La difficulté d'insertion : accès aux formations, « foyers d'insertion et de réinsertion qui ne répondent plus aux besoins initiaux ».
  - L'exemple de l'accompagnement RSA qui ne repose « que sur la signature d'un contrat ».
  - Le manque de formation et la « surcharge de travail » des professionnels qui ne permet pas d'accompagnements individualisés.
- **Le montant insuffisant pour répondre aux enjeux de la pauvreté (4 groupes)** : « insuffisance du RSA », « augmentation de la pauvreté ». Les participants ont également évoqué les augmentations qui « ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie » ou sont compensées « par d'autres facteurs relativisant l'augmentation » concernant l'AAH.
- **Son incapacité à répondre aux besoins des jeunes** (4 groupes) : non-éligibilité au RSA des moins de 25 ans, cas particulier des enfants concernés par l'ASE (aide sociale à l'enfance) qui ont « des difficultés beaucoup plus grandes que pour des jeunes issus de milieux plus favorisés au même âge », « pas de réelle adéquation entre les prises en charge aux enfants de + de 16 ans et les frais scolaires élevés ». Un groupe évoque également le fait que la précarité incite parfois à « faire beaucoup d'enfants ».
- Les modalités de **prise en compte des ressources** (4 groupes) : le principe de calculer les aides « sur n-1 ou n-2 » a été critiqué, ainsi que la prise en compte de l'épargne qui ne serait « pas normale ».
- **Les situations de rupture de droits** (3 groupes) : la suspension du temps d'instruction et la gestion des trop perçus, la gestion des situations d'urgence, les transitions compliquées
- **La dématérialisation** (2 groupes)
- **Le non-recours aux aides sociales** (2 groupes)
- **La mauvaise prise en compte de la situation des aidants** (2 groupes)

*« L'expérience et le savoir-faire des gens doit être plus reconnu » (un participant de l'atelier)*





# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- **L'accès à l'emploi des personnes handicapées** (2 groupes)
- **La prise en compte du conjoint et du foyer familial** (2 groupes)

Sont aussi cités comme fonctionnant mal :

- Les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)
- Sur le handicap : la stigmatisation de l'AAH, le fait, d'« avoir l'impression de toujours devoir prouver qu'on est handicapé »
- La « peur de demander »
- La Garantie jeune
- Le manque d'indépendance des allocataires
- La situation des mères au foyer « devant justifier de leurs recherches d'emploi »
- L'accès au logement
- Les différences entre la loi et les applications par département
- La désincitation à travailler
- Le refus de soigner les patients bénéficiaires de la CMU (Couverture maladie universelle)
- La situation des propriétaires percevant l'ASI (Allocation supplémentaire invalidité) qui doit être restituée lors de la vente du bien (et ou lors du décès du propriétaire)

### **3. LES PARTICIPANTS ET LA REFORME : LES INTERROGATIONS DES CITOYENS**

Après une présentation des constats et des sujets de discussion réalisée par le rapporteur général de la réforme, les participants ont pu partager leurs premières questions et réactions au Délégué interministériel et au rapporteur général. Plusieurs grandes catégories d'interrogations peuvent être distinguées comme suit :

#### **Sur la philosophie et les grands objectifs de la réforme**

- Quel est le revenu décent pour : une personne seule ? pour un couple ? pour un couple avec enfants ?
- Le terme « activité » dans le nom de la réforme nous pose problème : quid du handicap et des seniors ?
- Le retour vers l'emploi est compliqué pour les bénéficiaires de l'AAH donc pourquoi l'inscrire dans un revenu minimum d'activité, donc pourquoi inclure l'AAH dans le projet de RUA ?
- Puisque le coût de la vie ne fait qu'augmenter, pourquoi les prestations prennent-elle en compte le revenu sans prendre en compte le vrai coût de la vie et des augmentations de taxes, charges et impôts ?
- Est-ce que chaque prestation monétaire de solidarité sera revue dans sa globalité (composition du foyer, ressources, montants ...) telle que l'AAH ? Quelles ressources seront prises en compte pour calculer les aides, celles du couple ou de l'individu ?

#### **Sur le montant du futur revenu universel d'activité**

- Quel est le montant du socle ?
- Comment sera fixé le socle du RUA, notamment en comparaison avec le RSA actuel ?

#### **Sur les modalités pratiques et l'instance en charge du futur RUA**

- Comment va se faire la collecte des informations ? Qui gère ? a-t-on un seul interlocuteur ?
- La gestion du dispositif RUA peut-il être géré par un seul organisme ? Si oui, sera-t-il le seul à récolter toutes les informations de ressources ?
- Aujourd'hui il y a une rupture entre la fin d'une prestation et la nouvelle. Que fait-on pendant ce temps ? Quels seront les délais prévus pour donner réponse à une demande ? Pour donner validation ? Pour effectuer le versement de la prestation ?

#### **Sur l'articulation avec d'autres aides**

- Dans le cas où quelqu'un touche une allocation qui n'entre pas dans le socle – pension d'invalidité, allocation chômage ... - comment s'articule-t-elle avec le socle ?



# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

## Sur les non-recours

- Comment pallier le non-recours ? Et comment accompagner les personnes vers le RUA afin de pallier les non-recours ?  
*(« Actuellement les dispositifs qui existent sont complexes. Mais regrouper ces dispositifs complexes consiste-t-il vraiment à une simplification ? Il est important de privilégier le cas par cas et de simplifier les démarches administratives. Il faut bien communiquer et bien informer selon les publics. »)*
- De combien voulez-vous réduire le taux de non-recours ?

## Sur la prise en compte des particularités

- **Les jeunes** : Quelle est la place des jeunes dans la réforme RUA ? Comment seront intégrées les bourses ? ; Un jeune de moins de 25 ans qui reçoit actuellement les APL mais pas d'autres aides de base aurait-il droit au RUA (même s'il est étudiant de moins de 25ans) ?
- A quel niveau la spécificité de chaque situation est-elle traitée ?

## Sur la mise en œuvre du RUA

- A quelle date est prévue la mise en place du RUA ?
- Un des principes posés par la réforme est qu'elle se fera à moyens constants : comment est-ce possible en intégrant plus de public dans les prestations de solidarité (notamment avec l'intégration des jeunes et la volonté de réduire le taux de non-recours) ?
- Quelle échéance pour la mise en place de cette réforme ?

## Sur les aides handicapées et personnes âgées insérées dans le RUA

- Comment, selon-vous, devrait être envisagée l'insertion pour des personnes à l'AAH ?
- Est-ce que chaque prestation monétaire de solidarité sera revue dans sa globalité (composition du foyer, ressources, montants ...) telle que l'AAH ? quelles ressources seront prises en compte pour calculer les aides, celles du couple ou de l'individu ?
- L'APA –Allocation personnalisée d'autonomie – fait-elle partie des prestations monétaires de solidarité ? Sera-t-elle concernée par le RUA ?
- Est-il prévu d'augmenter le nombre de personnes réellement bénéficiaires de l'AAH ?

## 4. QUEL REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITE ? L'AVIS DES CITOYENS SUR DEUX HYPOTHESES DE TRAVAIL

Les participants ont ensuite été informés puis ont débattu sur deux sujets de travail qui suscitent de nombreux questionnements dans le cadre de la réflexion sur un revenu universel d'activité : l'hypothèse d'intégrer l'allocation aux adultes handicapés (AAH), d'une part, et l'hypothèse d'intégrer l'allocation de solidarité spécifique aux personnes âgées (ASPA), d'autre part.

### 4.1. L'avis des citoyens sur l'intégration de l'allocation aux adultes handicapés dans le revenu universel d'activité

**Les participants ayant débattu sur l'idée d'intégrer l'allocation adultes handicapés (AAH) au revenu universel d'activité n'ont trouvé que quelques arguments en faveur de cette idée :**

- La simplification est la plus récurrente (4 groupes) : avoir « un seul interlocuteur ».
- L'inclusion sociale des personnes handicapées (1 groupe) : « évite la stigmatisation ».
- L'incitation à travailler (1 groupe).

**Ils ont formulé un nombre important de réserves :**

- Le manque d'équité du fait d'une mauvaise prise en compte de la spécificité du handicap (5 groupes) : les participants rappellent que « le handicap est subi » et craignent une « banalisation » du handicap, une « atteinte au droit à la dignité ». L'idée génère chez certains participants une réelle méfiance : « on ne veut pas être associés à cela ».

*« La finalité de l'AAH est de permettre de vivre décemment mais aussi de compenser un handicap et une perte d'autonomie, contrairement au RSA » (un participant de l'atelier)*

- L'impact que cette fusion de l'AAH dans le RUA aura en termes d'accompagnement (3 groupes) : les participants ne veulent pas d'un « interlocuteur généraliste » car il ne sera pas répondre aux « besoins différents » au cas par cas.

- L'inutilité de la mesure (1 groupe) : « le fait que cela ne change rien et que le montant attribuable n'évolue

pas ».

- L'inadaptation de l'AAH à la logique « activité » (1 groupe).

**Si l'AAH venait à être intégrée au revenu universel d'activité, cela nécessiterait selon les participants :**

- Un accompagnement à la hauteur (4 groupes) : un groupe évoque le besoin d'un « conseiller spécifique », un autre le besoin d'accompagner vers l'activité qu'elle soit professionnelle ou pas.



# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- Un revenu universel d'activité individualisé (3 groupes), car le RUA doit être « un revenu d'existence et d'indépendance », qui « ne varie pas en fonction des ressources du foyer » et qui ne crée pas une « dépendance négative ».
- Des montants qui ne diminuent pas (2 groupes) : « la garantie que dans le cadre du RUA les personnes en situation de handicap continueront à percevoir le même montant d'aide que dans le cadre de l'AAH actuelle ».
- La communication et la lisibilité du système (2 groupes).
- Et aussi, plus ponctuellement : l'absence de contraintes d'emploi, le maintien de l'allocation pour les personnes en situation de handicap travaillant à mi-temps en complément du salaire, l'ouverture à partir de 20 ans, l'« harmonisation des conditions de cumul d'un revenu de travail et de l'AAH entre personnes qui travaillent en milieu protégé et milieu ordinaire », la « sanctuarisation de l'aide au logement » pour les personnes qui n'ont pas de possibilité de retour ou d'accès à l'emploi, la prise en compte de la question des aidants (« quelle compensation pour les parents qui doivent arrêter leur travail pour aider leur enfant adulte ? » ; « comment aider l'aidant lorsqu'il se trouve lui-même en difficulté de santé, en arrêt de maladie etc. ? »).

## 4.2. L'avis des citoyens sur l'intégration de l'allocation de solidarité spécifique aux personnes âgées dans le revenu universel d'activité

**Les participants ayant débattu sur l'intégration de l'allocation de solidarité spécifique aux personnes âgées (ASPA) ne se sont pas positionnés distinctement pour un scénario ou l'autre.**

**Voici les principaux arguments favorables à l'intégration de l'ASPA dans le revenu universel d'activité :**

- La simplification (6 groupes) : « guichet unique », « dossier unique ».
- Une réponse aux ruptures de droit (5 groupes) : il serait selon les participants « plus facile de passer d'un minima social à un autre », ce qui éviterait « une rupture de revenu entre l'âge de la retraite et l'âge d'éligibilité au minimum vieillesse (62-65 ans) ».
- Le fait que, si l'ASPA est intégrée, son montant sera inférieur à la retraite minimum (2 groupes) : « garantir qu'une personne ayant travaillé toute sa vie gagne plus qu'une personne qui touche le minimum vieillesse » ; « permettre aux personnes qui ont travaillé toute leur vie de bénéficier d'une ressource qui valorise ce fait ».

- La possibilité pour les personnes âgées de travailler (2 groupes), un groupe précisant que « certaines personnes aujourd'hui ne demandent pas l'ASPA car elle est récupérable par succession ».
- L'accompagnement annoncé qui permettrait aux personnes âgées de « construire et réaliser un projet de vie » (1 groupe).
- La réduction du non-recours (1 groupe).
- La réduction des erreurs de calcul (1 groupe).

**Voici les principaux arguments en défaveur de l'intégration :**

- Le fait que cela accentuerait le travail des personnes âgées et son contrôle (2 groupes) : « éviter de rendre systématique le travail à un âge plus avancé par ce RUA ».
- Le risque de compliquer les démarches des personnes âgées si le numérique est privilégié pour l'accès au RUA (2 groupes)
- Le manque d'anticipation du vieillissement de la population et le décalage avec l'âge de départ à la retraite (2 groupes)
- Et aussi : la « perte d'identité », la situation des personnes âgées n'arrivant pas à obtenir leurs documents de retraite dans des pays étrangers où elles ont travaillé.

**Les participants considèrent qu'une intégration de l'ASPA au revenu universel d'activité pourrait être réussie :**

- Si cela simplifie l'accès au revenu pour les personnes âgées (6 groupes) : « c'est l'Etat qui doit alerter les personnes âgées sur leurs droits pour faciliter l'accès » ; besoin de « passer du statut de demande au statut d'information ». Les idées d'un « guichet unique », d'une « importante campagne de communication », d'une « simulation de droits au RUA » ont été formulées.
- S'il comprend un accompagnement adapté aux personnes âgées (4 groupes) : les participants réclament « des travailleurs sociaux qui puissent prendre le temps avec les personnes âgées » ou une « personne ressources accompagnatrice ans les démarches ». Un groupe précise également qu'il « ne faut pas passer par la dématérialisation pour tous les types de public ».
- Si cela prévient les ruptures de droit et permet une continuité (3 groupes) : « ne pas oublier les personnes handicapées seront des personnes âgées, prévenir les conditions de ruptures de droits ».
- Si l'âge minimum d'attribution de l'aide aux personnes âgées est aligné pour tout le monde selon l'âge légal de départ à la retraite (2 groupes).



# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- Et aussi : si le niveau des aides actuelles est maintenu ; si le RUA est renommé « RUS » pour revenu de solidarité incluant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ; si la situation des aidants est prise en compte ; si les personnes propriétaires devant rembourser un prêt ne sont pas pénalisées (« elles ne sont pas privilégiées »).

**Un point fait débat : la non-récupération de la prestation sur succession** a été jugée souhaitable par 2 groupes, alors qu'un groupe est favorable à cette récupération.

## 5. AVIS COLLECTIF SUR LA REFORME EN FIN DE JOURNEE

En fin de journée, les participants ont dialogué sur la réforme dans son ensemble telle qu'ils l'ont comprise en vue de lister leurs points de satisfaction, leurs points d'insatisfaction et les insuffisances qu'ils ont identifiées avec, le cas échéant, des propositions pour compléter la réforme.

### Ce qui satisfait les participants dans le projet de réforme :

- **La simplification des démarches, la lisibilité** (12 groupes) : l'idée d'un guichet unique, l'allègement administratif, la « saisine directe par l'administration vers les potentiels bénéficiaires ». Un groupe décrit cette évolution comme l'« intérêt numéro 1 ».
- **L'ambition et les grands objectifs de la réforme** (6 groupes) : le fait qu'elle prenne acte de certaines difficultés, l'harmonisation des critères d'accès prestation», le fait qu'elle « conforte le système de solidarité » sans réduction du budget, la « suppression du morcellement des aides » tout en « prenant en compte les personnes concernées ».
- **La réduction du non-recours** (4 groupes).
- **Le fait qu'elle serait vectrice d'inclusion et de réduction de la stigmatisation** (3 groupes).
- **La démarche de concertation** (2 groupes) : « être entendu en tant que citoyen », « la rencontre avec la population »
- **Une solution aux situations de ruptures de droit** (2 groupes).
- **Et aussi** : la valorisation du travail ; l'individualisation des aides ; l'annonce d'un accompagnement humain

### Ce qui inquiète les participants dans le projet de réforme :

- **L'inquiétude que la réforme se concrétise difficilement, et avec des dommages collatéraux problématiques lors de la transition** (7 groupes) :
  - o « C'est un gros chantier donc comment mettre en place cette réforme sur un seul guichet ? »

- « Comment arriver à simplifier un système qui est déjà très lourd avec des entités différentes et des systèmes d'exploitation différents ? »
  - « Cela fait peur sur l'aboutissement ».
  - Crainte d'une « rupture des versements le temps de la bascule » (2 groupes).
- **L'accès au RUA et l'accompagnement (6 groupes)** : « nécessité d'une importante campagne d'information et d'un grand accompagnement », respect d'un « délai de traitement de 1 mois », crainte de la dématérialisation (« certaines personnes ne seront pas concernées, n'ayant pas le matériel informatique ») et du « risque de réduction de l'accessibilité aux différents publics : personnes âgées et handicapées ». La question des contreparties dans le cadre de cet accompagnement est également une source d'inquiétudes : « quelles obligations supplémentaires ? » ; « avoir de vrais accompagnements » ; « nature des contreparties et des sanctions associées ».
- **L'inclusion des personnes en situation de handicap dans le nouveau revenu (5 groupes)** :
- « La réforme est conçue pour améliorer les conditions des personnes handicapées ou pour privilégier une économie ? ».
  - « Ne pas mettre en cause les droits déjà acquis » ; « crainte que certains bénéficiaires ne soient plus éligibles au supplément handicap ».
  - « L'accompagnement des personnes en situation de handicap ».
  - La question des contreparties : « l'injonction à trouver un travail pour les personnes ayant un taux d'incapacité supérieur à 50% ».
- **Les moyens budgétaires alloués au nouveau système et son impact sur le montant du revenu (4 groupes)** : « risque de nivellement par le bas du niveau financier des allocations » ; « le budget global de cette politique semble déconnecté de son périmètre »
- Et aussi : la crainte de la non-prise en compte de l'avis des citoyens et bénéficiaires, la crainte d'un « amalgame entre prestation et compensation », l'idée d'une prestation récupérable sur la succession (« c'est un cercle vicieux qui ne permet pas de sortir de la précarité pour les enfants »)

### **Les éléments qui manquent dans le projet de réforme et/ou devrait intervenir en plus de la réforme :**

- **Des précisions et des compléments concernant l'information et l'accompagnement :**
  - « On parle de moyens, financements pour assurer l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RUA mais nous n'avons eu aucune indication quant aux moyens. Or le RUA n'aura aucun sens sans cet accompagnement pour un retour à l'activité ».
  - « Plus de communication sur cette réforme » : des participants s'étonnent de ne pas en avoir entendu parler jusqu'ici.
  - Proposition d'un « simulateur de droits ».
  - Proposition d'un accompagnement des personnes âgées à l'utilisation de l'outil informatique.
- **Des précisions et des compléments concernant la transition :**
  - Calendrier de mise en œuvre.





# VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- « Transparence du Gouvernement sur la méthode qu'il souhaite appliquer ».
- « Cette réforme va-t-elle concerner les nouveaux dossiers et les dossiers en cours ? »
  
- **La question des contreparties et de l'accompagnement vers l'activité** : « expliquer le vocable « activités » » ; « quelles sont les contreparties à l'attribution ? »
  
- **Et aussi** : de la « sincérité » dans la présentation des intérêts de la réforme ; des précisions sur la récupération sur succession pour les personnes âgées ; une écoute des personnes en situation de handicap (« dommage d'associer le sujet personnes âgées à celui adultes en situation de handicap »), une base de données unique permettant d' « éviter les fraudes », une écoute des jeunes, une prise en compte de certains publics comme les hommes et femmes au foyer, les aidants familiaux, ou encore les personnes handicapées âgées.